

REGLEMENT

ROC LANZAGAIS (46)

La randonnée « Roc Lanzagais » est organisée par l'association LANZAC VTT. Il s'agit d'une randonnée VTT, marche et trail. **Les organisateurs seuls, se réservent le droit d'interpréter le règlement ou de faire connaître, avant le départ, toutes modifications ou adjonctions.** La randonnée est accessible à toutes les personnes sans limite d'âge. **Pour les mineurs, une autorisation parentale devra être remise au moment de l'inscription.**

Certificat médical non obligatoire. L'engagé déclare que son état de santé lui permet de participer à la randonnée et **décharge les organisateurs de toute responsabilité.**

Identification des participants :

Pour les vététistes, une plaque de cadre sera fournie et devra être fixée sur le cintre du VTT. Un bracelet sera également fourni et devra être porté au poignet, pour avoir accès aux ravitaillements et à la « Pasta Party »

Pour les marcheurs et participants au trail, un bracelet sera fourni et devra être porté au poignet, pour avoir accès aux ravitaillements et à la « Pasta Party »

Droit à l'image :

Les participants acceptent d'apparaître sur les photos, films, vidéos et autres supports qui pourront être créés par l'association et utilisés par les médias. Ces documents pourront être exploités sans limite dans le temps sans que les sujets ne puissent demander de bénéfice.

Assurance :

Un contrat de responsabilité civile a été souscrit par l'organisation auprès de la fédération UFOLEP pour la durée de l'épreuve. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé, à une préparation insuffisante ou à un mauvais état du matériel. Les organisateurs déclinent également toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

Sécurité :

- Les organisateurs se réservent le droit de prendre toute décision visant à assurer la sécurité des participants et des bénévoles.
- Accident individuel : Les licenciés bénéficieront des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut être tenue responsable en cas de chute des participants. La pratique du VTT est un sport à risque et doit être pratiquée en pleine possession de ses moyens physiques. Chaque participant sera muni d'un bracelet comportant un numéro de téléphone d'urgence, un véhicule de l'organisation pourra intervenir sur les circuits. La brigade de gendarmerie locale et le SDIS seront informés de la manifestation.
- Les passages techniques seront signalés par des panneaux d'information
Les inscriptions seront closes à 09h00, une barrière horaire est mise en place sur les circuits longs.
Un VTT fermera la randonnée au niveau du dernier participant et le balisage sera enlevé.

Parcours :

- Le parcours est entièrement balisé. (panneaux + rubalise)
- Les parties du parcours empruntant la voie publique seront signalés par des panneaux « attention route » et par un panneau « STOP » avant d'arriver sur la route, **chaque participant sera tenu de respecter le code de la route** et sera le seul responsable d'un éventuel manquement à ces règles.
- Le parcours emprunte des espaces classés « Natura 2000 », il est demandé à tous de ne pas s'écarter des sentiers balisés, de respecter la nature, de respecter les clôtures, de ne jeter aucun emballage sur la totalité du parcours (poubelles de tri sur chaque point de ravitaillement) et de faire preuve de civisme vis à vis des bénévoles et des villageois rencontrés (risque d'exclusion de la course).
- Les suiveurs VTT non habilités sont interdits.
- Tout participant se doit de porter secours à un autre participant en situation dangereuse ou en détresse.
- Pour des raisons de sécurité et/ou en cas d'intempéries, les organisateurs se réservent le droit de modifier ou de raccourcir les parcours.

Balisage :

Il sera effectué avec des flèches d'indication fluo rouge « RLZ » et rubalise jaune/rouge pour les parcours VTT et jaune avec un marquage (www.roclanzagais.fr) pour les circuits marche .

Ravitaillements :

Les participants pourront se ravitailler aux différents postes disposés tout au long du parcours et à l'arrivée sur présentation de leur bracelet. L'utilisation d'un bidon ou poche à eau est conseillée.

Rappel, ne rien jeter au sol mais dans les poubelles positionnées à cet effet.

Équipement : Tout participant devra s'équiper pour sa sécurité :

- **Port du casque obligatoire pour les vététistes**
- Réserve d'eau (minimum 1000 ml)
- Téléphone portable (conseillé)
- Couverture de survie (conseillée)

Tout participant à cette édition du Dimanche 15 septembre 2024, reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.